

ne pouvons compter recevoir l'important volume I avant septembre.

LE CABINET

LE MINISTRE ASSOCIÉ DE LA DÉFENSE
—SUPPRESSION DU POSTE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Étant donné l'esprit de collaboration qu'il a manifesté dans sa réponse à ma première question, le premier ministre voudrait-il nous dire si, en plus des textes législatifs instituant le ministère de l'Industrie et doublant celui de l'Agriculture, le gouvernement a l'intention de prendre une mesure supprimant le poste de ministre associé de la Défense nationale?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, nous n'avons pas l'intention de supprimer ce poste.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je voudrais interroger le premier ministre au sujet de la déclaration qu'il a faite à ce sujet le 5 mars 1963.

Des voix: Règlement!

Le très hon. M. Diefenbaker: Il avait déclaré qu'il supprimerait le poste de ministre associé de la Défense, de sorte que les mesures dont je viens de parler ne créeraient qu'un portefeuille de plus.

Le très hon. M. Pearson: En arrivant au pouvoir nous avons trouvé que la politique de défense était si embrouillée qu'il valait mieux garder deux ministres.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre n'a-t-il pas déclaré, au cours des 60 jours de changement, que la présence de deux ministres de la Défense n'aiderait pas à assurer l'efficacité voulue?

Le très hon. M. Pearson: Appliquée à l'ancien régime, l'affirmation serait peut-être juste.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ainsi, on élargit le cabinet pour faire le même travail.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES GRANDS LACS—DÉLAI DANS LE CHARGEMENT
DES NAVIRES CANADIENS À CHICAGO

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Siarr (Ontario): J'aimerais demander au ministre du Travail si le département de la Justice des États-Unis a réussi à obtenir qu'un tribunal fédéral accorde une injonction contre le piquetage et le boycottage du navire canadien *Howard Shaw*, qui est bloqué à Chicago?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Je crois savoir qu'un tribunal fédéral

[Le très hon. M. Pearson.]

de Chicago rendra vraisemblablement un jugement à ce propos cet après-midi.

LA COLLINE DU PARLEMENT—LES DÉPUTÉS
FRANCHISSANT LES LIGNES DE
PIQUETAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. Horner (Acadia): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Peut-il assurer à la Chambre que les membres du Parlement porteurs de cartes syndicales ne violent pas les principes du syndicalisme en franchissant les lignes de piquetage pour se rendre aux édifices du Parlement?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je crois que c'est un problème qu'il appartient à chaque député en particulier de régler.

LA COLLINE DU PARLEMENT—TRAVAIL SUPPLÉ-
MENTAIRE SANS RÉMUNÉRATION
ADDITIONNELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je voudrais poser une question au ministre du Travail. Le ministre voudrait-il nous dire si les redressements de salaire, se montant à plus de \$6,000, dont il a parlé hier, se rapportaient aux travaux effectués à l'édifice de l'Ouest en 1962 ou 1963 en vue de la conférence de l'OTAN? Le ministre peut-il nous assurer que les conditions de travail prescrites sont entièrement observées par tous les entrepreneurs liés à l'État par contrat, dans la région d'Ottawa?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): La réponse donnée hier se rapporte de façon générale au contrat relatif aux travaux de l'édifice de l'Ouest. Le recouvrement dont s'occupe actuellement le ministre du Travail se rapporte aux travaux effectués, je crois, en 1962.

Nous examinons à fond la question soulevée il y a deux jours par le député, pour voir si les conditions de travail sont entièrement respectées. Dans le cas contraire, nous prendrons les mesures appropriées.

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—PÉNURIE DE
CUEILLEURS DE FRAISES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): J'aurais une question à poser au ministre du Travail. Le ministre est-il au courant de la situation critique de la main-d'œuvre dans la péninsule de Saanich dans l'île de Vancouver où il faudrait immédiatement 300 personnes pour cueillir les fraises? De toutes façons, la récolte ne suffit pas à répondre à la